

ARRIVEE
30 JUIL. 2018
SABE / PAU



ARRIVEE COURRIER
27 JUIL. 2018
SABE

HS

Direction territoriale
Grand-Est

**Direction Départementale des Territoires
de la Moselle**

Service Aménagement Biodiversité Eau
17 quai Paul Wiltzer
BP 31035

• **57036 METZ Cedex 01** •

Agence territoriale
de Sarrebourg

Sarrebourg, le 24 juillet 2017

24, route de Phalsbourg
BP. 30155
57403 Sarrebourg Cedex
Tél. : 03 87 25 72 20
Fax : 03 87 25 72 39
ag.sarrebourg@onf.fr

N/REF. : 2018-064-DP
Dossier suivi par Philippe DIDIERJEAN
☎ : 03 87 25 77 89
Mél : philippe.didierjean@onf.fr

V/REF. : courrier 23/07/2018.
Affaire suivie par Christian FERSING.

OBJET : Révision du PLU de NIDERVILLER

Monsieur,

En réponse à votre correspondance citée ci-dessus, à l'issue de l'examen du dossier, nous relevons que les forêts publiques suivantes, gérées par nos services :

- forêt domaniale des Carrières : 53,8174 ha
- forêt communale de Niderviller : 81,6304 ha
- forêt communale de Reding : 6,1170 ha
- forêt du Château des Carrières : 18,7848 ha

sont bien classées en zone N (zone naturelle) : conforme aux prescriptions.

- Le maintien d'une marge de recul de 30 mètres entre toute construction et la lisière des forêts est inscrit dans le règlement écrit, mais uniquement dans celui de la zone N (page 37). Nous avons demandé que cette prescription s'applique à toutes les zones concernées par de la construction en limite avec une forêt (zone U, AU).

Nous vous saurions gré d'ajouter cette marge de recul dans le règlement à tous les paragraphes « Implantation par rapport aux limites séparatives ».

Veuillez agréer, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le Directeur d'Agence

Frank JACQUEMIN

Pour le Directeur d'Agence
et par délégation
Le Responsable du Service Bois
Claude XEMARD

